



## Legalité d'un site internet

Par **anthony123**, le **28/02/2009** à **16:42**

Bonjour,rnrnJe ne suis peut etre pas au bon endroit pour etre renseigné, veuillez m'en excuser si c'est le cas.rnrnJ'ai un projet de site internet que j'aimerais concretiser, mais je ne sais pas si cette activité serait legale...rnrnVoici ce que je voudrais faire: faire un site internet permettant aux internautes de participer à un jeu de culture generale, les uns contre les autres. Les premieres questions sont accessibles gratuitement a tous les internautes desirant jouer.rnA partir d'un certain nombre des questions, je desirerais faire payer les joueurs pour qu'il puissent continuer à jouer.rnA la fin du jeu, les meilleurs joueurs se voient recompensés de cadeaux (materiels, en aucun cas de l'argent).rnrnrn Est ce autorisé par la loi? y a t il des regles à respecter.rnest ce considéré comme un jeu d'argent, ou un jeu de hasard? rnou puis je trouver les textes qui regissent ce que l'on peut ou ne pas faire dans ce domaine?rnrnje ne sais pas ou me renseigner....rnrnMerci pour votre aide.rnrnrnrnanthonyrnrnanthony\_ensmm@hotmail.fr